

**SITUATION ANNUELLE DE FCP SECURAS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du fonds commun de placement FCP SECURAS, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Les états financiers annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport font ressortir un total net bilan de 104.989 DT et un résultat bénéficiaire de 2.662 DT. L'établissement et la fiabilité de ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire du fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre examen.

I- Opinion sur les états financiers

1-Nous avons effectué notre examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que notre examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre contrôle consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre contrôle constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

2-A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement FCP SECURAS arrêtés au 31 décembre 2008, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière du fonds, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tunisien

II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons examiné les informations financières et comptables figurant dans le rapport du gestionnaire du fonds commun de placement FCP SECURAS au titre de la gestion de l'exercice 2008, nous confirmons la cohérence des informations données dans ce rapport sur les comptes avec les états financiers annuels du fonds arrêtés au 31 décembre 2008.

**Le commissaire aux comptes :
Salah DHIBI**

**BILAN COMPARE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)**

ACTIF	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	AC1	83 327	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			
Obligations et valeurs assimilées		83 327	
Titres OPCVM			
Placements monétaires et disponibilités	AC2	21 181	
Placements monétaires			
Disponibilités		21 181	
Créances d'exploitation	AC3	481	
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		104 989	
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	367	
Autres créditeurs divers	PA2	868	
Total passif		1 235	
Capital	CP1	99 996	
Sommes distribuables	CP2	3 758	
Sommes distribuables des exercices antérieurs		000	
Sommes distribuables de l'exercice		3 758	
Total actif net		103 754	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		104 989	

ETAT DE RESULTAT COMPARE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	Période du 01/01 au 31/12/2008	Période du 01/01 au 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	PR1	5 013	
Revenus des obligations et valeurs assimilées		932	
Revenus des OPCVM		4 081	
Revenus des placements monétaires	PR2		
Total des revenus des placements		5 013	
Charges de gestion des placements	CH1	< 375>	
Revenu net des placements		4 638	
Autres produits	PR3		
Autres charges	CH2	< 955>	
Résultat d'exploitation		3 683	
Régularisation du résultat d'exploitation	PR4	75	
Sommes distribuables de la période		3 758	
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)	PR4	< 75>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres			
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		< 1 021>	
Frais de négociation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 662	

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	Période du 01/1 au 31/12/2008	Période du 01/01/07 au 31/12/2007
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		2 662	
Résultat d'exploitation		3 683	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres			
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		< 1 021>	
Frais de négociation			
Distributions de dividendes			
Transactions sur le capital		101 092	
Souscriptions		156 504	
Capital		155 700	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		< 1 007>	
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		1 811	
Rachats		< 55 412>	
Capital		< 54 500>	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		824	
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		< 1 736>	
VARIATION DE L'ACTIF NET		103 754	
ACTIF NET			
En début de période			
En fin de période		103 754	
NOMBRE DE PARTS			
En début de période			
En fin de période		1 012	
VALEUR LIQUIDATIVE		102,524	
Rendement annualisé		2,93%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS Arrêtés au 31/12/2008
(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DU FONDS

FCP SECURAS est un fonds commun de placement régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créée à l'initiative de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE et de STB MANAGER et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier du 8 mai 2007.

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 et 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultant à mesure qu'ils sont courus.

3-2 : Evaluation des placements en actions OPCVM et valeurs assimilées

Les placements en actions OPCVM et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêter, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capital, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 : Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 : Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 : charges d'exploitation

Les frais à supporter par le fonds commun de placements sont de :

- 0,3% au titre des frais de gestion (STB manager)
- 0,3% au titre des frais du dépositaire (STB)

Les autres frais (redevances CMF, honoraires du commissaires aux comptes,...) sont à supporter par le fonds commun de placements.

PR1 Revenus du portefeuille-titres**a. Revenus des obligations et assimilées**

Désignations	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	931,595
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-
Total des revenus des obligations et assimilées	931,595

c. Revenus des OPCVM

Désignations	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	4 081,194
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-
Total des Revenus d'OPCVM	4 081,194

CH1 Charges de gestion des placements

Désignations	Montants 31/12/08
Rémunération du Gestionnaire	275,578
Rémunération du Dépositaire	91,865
Résorptions des surcotés	7,566
Total des charges de gestion des placements	375,009

CH2 Autres charges

Désignations	Montants 31/12/08
Rédevances CMF	91,865
Honoraires CAC, estimés	863,361
Total des autres charges	955,226

PR4 Régularisation des charges et des revenus de l'exercice

Désignations	Montants 31/12/08
Régularisation du résultat d'exploitation (souscription)	1 811,199
Régularisation du résultat d'exploitation (rachats)	-1 735,626
Total des régularisations de revenus de l'exercice	75,573

Note sur le respect des ratios réglementaires

Ratios	Ratios réels	Ratios maximum	Ecart	Observations
ratio de liquidités	20,414%	20%	0,414%	
ratio d'emploi en valeurs mobilières	80,312%	80%	0,312%	
ratio émetteur	80,313%	10%	70,313%	art 29 Cdes OPC